



Question écrite de la députée Katrin JADIN

**à Madame Tinne VAN DER STRAETEN, Ministre de l'Energie,
concernant sortie de l'énergie nucléaire prévue pour 2025 et la mise en place
d'une taxe carbone**

- Bruxelles, le 16 avril 2021 –

Madame la Ministre,

Une récente étude de la KU Leuven met en avant le fait que l'industrie belge serait particulièrement pénalisée par une augmentation de la taxe carbone. Cette nouvelle, dont la conclusion reste cependant à affirmer, met une aiguille de plus dans le futur énergétique de la Belgique, déjà perturbé par les doutes déjà présents autour de l'efficacité du mécanisme CRM pour supporter la sortie de l'atome d'ici 2025.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Selon une étude de la KU Leuven, l'industrie belge serait particulièrement impactée par une taxe carbone européenne. Comment le gouvernement compte-t-il prendre en compte cet impact dans les prochaines négociations à venir au niveau européen autour de la taxe carbone ?
- Comment le gouvernement peut-il assurer, au vu de la situation actuelle et de l'effet relativement peu prévisible du mécanisme CRM pour supporter la sortie du nucléaire, aux gros consommateurs d'électricité au niveau belge (donc l'industrie notamment) que sa facture énergétique ne sera pas impactée ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse de la ministre :

Comme vous le savez, l'accord de gouvernement stipule que le coût pour le CRM sur la facture énergétique, qui n'entrera en vigueur qu'à partir de 2025, sera compensé en faisant baisser la quote-part fédérale dans la facture de manière proportionnelle. L'accord de gouvernement prévoit également que la facture d'énergie de nos familles et entreprises doit être gardée sous contrôle. Le gouvernement veillera dès lors à ce que la part fédérale de la facture énergétique baisse. À cet effet, le gouvernement introduira une norme énergétique ayant fait l'objet d'un *benchmark* pour les citoyens et les entreprises, afin de garantir le pouvoir d'achat et la compétitivité par rapport aux pays voisins.

Afin d'élaborer cette norme énergétique, un premier tour de consultation des parties prenantes s'est déjà déroulé en février et en mars. Ces discussions constituaient entre autres une amorce pour l'avis que le Conseil d'avis de la CREG m'a remis. Il s'agit d'un avis descriptif sur ce que la norme énergétique devrait contenir, et pas un modèle tout prêt qui peut être implémenté tel quel. Pour ce faire, d'autres analyses quantitatives et juridiques sont nécessaires. Nous sommes en train de les effectuer avec le régulateur et les administrations.

En janvier, une nouvelle estimation du coût attendu du CRM a été réalisée par le consultant Haulogy. Celle-ci a été présentée dans la Commission Energie et Climat au Parlement fédéral. Ce nouveau calcul de coûts a entre autres aussi été traité dans l'étude de la CREG 2142 qui donne déjà une première indication de l'impact sur les factures des citoyens et des entreprises qui devra être compensé à partir de 2025 par une réduction proportionnelle de la part fédérale dans la facture d'électricité. Début mai, l'étude PwC a également été fournie, laquelle sera entre-temps effectuée chaque année aussi sur ordre des quatre régulateurs belges (FORBEG), et est une bonne étude comparative des coûts de l'énergie de nos citoyens et entreprises. Les conclusions de cette étude sur le pouvoir d'achat et la compétitivité seront également traitées dans la norme énergétique.

Ce travail préparatoire fournit déjà de très nombreuses indications quantitatives sur ce qu'un mécanisme tel qu'une norme énergétique doit pouvoir réaliser. Sur la base des autres analyses quantitatives et juridiques, je prévois de transmettre des propositions législatives au Conseil des ministres en septembre et en novembre. J'ai soumis ce timing aussi bien au gouvernement qu'à la commission parlementaire Energie et Climat, et aux nombreuses parties prenantes.